

<https://www.pressegauche.org/Regimes-de-retraite-a-prestations-cibles-la-CSN-salue-le-depot-du-projet-de-loi>



Régimes de retraite à prestations cibles : la CSN salue le dépôt du projet de loi

- Communiqués -

Date de mise en ligne : mercredi 7 octobre 2020



Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

MONTRÉAL, le 7 oct. 2020 - La CSN accueille favorablement le dépôt du projet de loi 68 du ministre des Finances, Éric Girard, qui rendra désormais possible la mise sur pied de régimes de retraite à prestations cibles. Ce projet de loi pourra enfin permettre aux syndicats affiliés à la CSN qui ont négocié de tels régimes de retraite auprès de leur employeur au cours des derniers mois de mettre en application leurs ententes.

« Nous sommes conscients que les régimes de retraite à prestations cibles ne sont pas la solution à tous les problèmes que nous vivons avec l'ensemble des régimes de retraite », indique d'emblée la vice-présidente de la CSN, Caroline Senneville. « Mais il s'agit néanmoins d'une possibilité supplémentaire pour épargner et atteindre un revenu adéquat à la retraite. »

En permettant de partager non seulement les risques économiques, mais aussi les risques liés à la longévité, les régimes à prestations cibles sont des outils plus performants que les régimes d'accumulation de capital tels que les REER collectifs et les régimes à cotisations déterminées, estime la centrale syndicale pour qui les régimes à prestations déterminées demeurent tout de même la meilleure des options. « Le dépôt de ce projet de loi ne signifie aucunement que nous ne continuerons pas à nous battre pour préserver nos régimes de retraite à prestations déterminées ni à chercher toutes les solutions nécessaires pour en assurer la pérennité », souligne Caroline Senneville.

La récente bonification du Régime des rentes du Québec constitue un pas dans la bonne direction, rappelle la vice-présidente de la CSN. « Mais cette bonification n'est pas suffisante. Des régimes collectifs de retraite sont toujours nécessaires. En ce sens, le projet de loi déposé ce matin permettra de réunir plusieurs groupes d'employé-es au sein d'un même régime et de favoriser ainsi l'accès à de bons régimes de retraite pour un plus grand nombre de travailleuses et de travailleurs. »

Au cours des prochains jours, la CSN étudiera en détail les modalités du projet de loi afin de s'assurer que les mécanismes en matière de transparence, d'équité et de sécurité des prestations sont adéquats.